

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 6 octobre 2025

Délibération n° 2025_135
MANIFESTATION "LE BURCK S'ILLUMINE" : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'EDITION 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 30 septembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 38

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Mauricette BOISSEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPAS, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 10

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY à Antoine JACINTO, Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Hélène DELNESTE à Thierry MILLET, Sylvie DELUC à Christine PEYRE, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Joël MAUVIGNEY à Thierry TRIJOLET, Patricia NEDEL à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Fatou THIAM à Anne-Eugenie GASPAS.

ABSENTE EXCUSEE : 1

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE

Madame Anne-Eugénie GASPARD, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie associative, Jeunesse et Cohésion Sociale, rappelle à l'Assemblée que la ville de Mérignac et l'Association Tournesol, Centre Social et Culturel du Burck, s'associent depuis plusieurs années autour d'un évènement culturel et festif : le Burck s'illumine.

Associant pleinement les habitants à la démarche culturelle et artistique, ce temps fort qui rassemble jusqu'à 2 000 personnes approfondit le lien entre l'activité dite permanente du Centre Social et Culturel du Burck et les actions événementielles. Le Burck s'illumine se construit avec et pour les habitants au fil de l'année qui précède la manifestation. Il contribue à la transformation et à la valorisation de l'image du quartier.

Lors du Burck s'illumine, les artistes et adhérents mêlent leurs créations. L'attractivité de l'action permet la rencontre, l'échange et ainsi l'ouverture d'esprit. La forme est intrinsèquement conviviale. Il s'agit également de créer une dynamique à long terme avec les partenaires : des réunions partenariales et de préparation sont planifiées en amont afin de partager les choix dans l'organisation et les artistes présents.

Après une année 2024 très réussie marquée par une collaboration avec un artiste international, le Burck s'illumine est de retour pour une quinzième édition. L'occasion également pour l'association Tournesol de fêter ses 20 ans, les 14 et 15 novembre prochain.

Pour cette édition anniversaire, les fondamentaux du Burck s'illumine (résidence d'artiste, village d'artiste) seront de nouveau au rendez-vous. Le groupe de musique festif Kiff-Kiff et le traditionnel feu d'artifice clôtureront cet évènement devenu un incontournable du quartier du Burck. Le Centre Social et Culturel proposera également une programmation culturelle plus étoffée : ateliers et performances avec différents artistes, initiations à la salsa, chasse au trésor etc.

L'association Tournesol, centre social et culturel du Burck, coordonne l'entière organisation de ce temps fort qui bénéficie d'un rayonnement intercommunal. Fortement impliquée lors de chaque édition, la ville de Mérignac souhaite reconduire son soutien à cette manifestation devant se dérouler les 14 et 15 novembre 2025 par une aide logistique et par le versement d'une subvention de 18 000 €.

Le coût total de la manifestation est estimé à 31 036 euros suivant le budget prévisionnel ci-après :

Charges		Produits	
Achats divers	3 100	Participation (buvette...)	1 500
Sécurité	900	Commune de Mérignac	18 000
Spectacle pyrotechnique	4 500	Autofinancement	2 626
Animations/concerts	2 200		
Résidence d'artiste	5 478		
Village d'Artiste + SACEM	200		
Salaires	5 748		
TOTAL	22 126		22 126
Emploi des contributions volontaires en nature	8 910	Emploi des contributions volontaires en nature	8 910
TOTAL	31 036	TOTAL	31 036

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 25 septembre 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 18 000 € en faveur de l'Association Tournesol, Centre Social et Culturel du Burck, pour l'organisation de l'édition 2025 du Buck s'illumine ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités correspondantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 47 voix pour

N'a pas pris part au vote : Madame Marie-Eve MICHELET

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 6 octobre 2025



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.